



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 15 avril 2024, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

---

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller  
monsieur Mario Sévigny, conseiller  
Madame Stéphanie Lacoste, Mairesse  
monsieur Daniel Pelletier, conseiller  
madame Cathy Bernier, conseillère  
madame Carole Léger, conseillère  
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère  
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller  
madame Isabelle Duchesne, conseillère  
monsieur Yves Grondin, conseiller  
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

monsieur Alexandre Desbiens, conseiller  
madame Catherine Lassonde, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général  
Me Mélanie Ouellet, greffière  
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe  
M. Thomas Roux, directeur de cabinet  
Mme Élyse Ménard, directrice, Service de l'urbanisme  
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications

### **Lecture de la réflexion**

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

### **0371/04/24 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,  
dûment appuyé par madame Cathy Bernier,  
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0372/04/24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2024**

---

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et que tout semble conforme,

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

---

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

**Municipalité de Saint-Eugène**

**Réf. :** La municipalité de Saint-Eugène invite la Ville, par résolution, à participer au Défi des P'tites boîtes à lunch en donnant un dollar par citoyen en don pour la Fondation de la Tablee populaire.

**Demande d'appui de citoyens**

**Réf. :** Mme Lori Cartier et M. Matthew Valcourt demandent l'appui du conseil pour leur projet agricole en culture biologique au 9320 du boulevard Saint-Joseph.

**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**

**Réf. :** Le MELCCFP vous informe qu'un montant de 3 200 732 \$ a été alloué à la Ville pour le projet « Réhabilitation d'un ancien site industriel pour valorisation future/Fortissimo – Phase 2 » et un montant additionnel de 50 000 \$ pour les frais d'administration dans le cadre du volet 2 du programme ClimaSol-Plus.

**0373/04/24 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 9 avril 2024**

---

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 9 avril 2024 est déposé aux archives de la Ville par monsieur Yves Grondin.

**0374/04/24 Délégation du conseiller Mario Sévigny à la conférence Connecter les mondes : Immigration et relations internationales - la voie à suivre pour le Canada organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) qui aura lieu le 19 avril 2024**

---

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,  
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Mario Sévigny à la conférence Connecter les mondes : Immigration et relations internationales - la voie à suivre pour le Canada organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) qui aura lieu le 19 avril 2024 à Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0375/04/24 Délégation du conseiller Marc-André Lemire au Forum prévention itinérance jeunesse organisé par La Coalition Jeunes+ qui aura lieu les 30 avril et 1er mai 2024**

---

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,  
dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Marc-André Lemire au Forum prévention itinérance jeunesse organisé par La Coalition Jeunes+ qui aura lieu les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2024 à Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0376/04/24 Nomination d'un membre et renouvellement de mandat de certains membres de la Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique**

---

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,  
dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de M. Jean-François Savoie à titre de membre représentant le secteur histoire et patrimoine pour un mandat allant du 21 février 2024 au 21 février 2026 et au renouvellement de mandat des membres de la Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique suivants :

- Mme Suzan Gravel (citoyenne), du 21 février 2024 au 21 février 2026;
- Mme Louise LeMay (environnement et tourisme), du 21 février 2024 au 21 février 2026;
- M. Gabriel Parenteau (milieu économique), du 21 février 2024 au 21 février 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0377/04/24 Dépôt de la liste des dépenses autorisées**

---

La liste des dépenses qui ont été autorisées par les délégataires désignés en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, et ce, pour la période du 17 au 30 mars 2024 (cette liste totalise un montant de 36 607 835 \$) est déposée par madame Carole Léger.

**0378/04/24 Modification de la Politique de remboursement des dépenses pour le personnel cadre et de soutien**

---

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville adopte la modification de la Politique de remboursement des dépenses pour le personnel cadre et de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0379/04/24 Inspections des chaussées 2024  
(Demande de prix no DR24-DDP-022)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la soumission de la compagnie Englobe Corp. au montant de 99 361,40 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0380/04/24 Fourniture d'émulsion asphaltique  
(Demande de prix no DR24-DDP-038)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la soumission de la compagnie Les Industries McAsphalt Itée au montant annuel moyen de 66 702,75 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0381/04/24 Service de localisation de fils électriques  
(Demande de prix no DR24-DDP-042)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par madame Isabelle Duchesne,

il est résolu que la soumission de la compagnie Groupe Softex inc. au montant de 85 293,05 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la seule soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0382/04/24 Services professionnels - Contrôle qualité pour divers projets (Travaux de modification du poste de pompage Cormier, Installation d'une chambre de compteur - Boisé Messier - Club-du-Faisan et Fourniture et installation de deux génératrices d'urgence au poste de pompage régional)  
(Demande de prix no DR24-DDP-048)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la soumission de la compagnie Englobe Corp. au montant de 85 483,37 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents de la demande de prix, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0383/04/24 Implantation d'un système de service de billettique pour le transport collectif  
(Appel d'offres no DR24-PUB-014)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la soumission de la compagnie Ubitransport inc. au montant de 828 254,69 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0384/04/24 Ajout d'un système de feux de circulation à l'intersection des rues Cormier et Haggerty  
(Appel d'offres no DR24-PUB-017)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la soumission de la compagnie Marc-André Paysagiste inc. au montant de 467 895,33 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0385/04/24 Fourniture et installation de compteurs d'eau  
(Appel d'offres no DR24-PUB-022)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la soumission de la compagnie Plomberie Lecomte inc. au montant de 378 727,27 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0386/04/24 Développement d'un nouveau site Web  
(Appel d'offres no DR24-PUB-039)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la soumission de la compagnie Groupe Quantik Activis inc. au montant de 89 174,61 \$ (taxes incluses) soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0387/04/24 Réaménagement du bâtiment Traversy  
(Appel d'offres no DR24-PUB-042)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Benoit Moreau inc. au montant de 560 922,78 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**0388/04/24 Aménagement d'un terrain de basketball en surface d'acrylique au parc Sainte-Thérèse  
(Appel d'offres no DR24-PUB-051)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la soumission de la compagnie Marc-André Paysagiste inc. au montant de 521 751,01 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0389/04/24 Aménagement du parc Jardin des Galeries  
(Appel d'offres no DR23-PUB-104)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la soumission de la compagnie Deshaies et Raymond inc. au montant de 690 642,72 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0390/04/24 Fourniture, livraison et installation d'un module de jeux au parc Jardin des Galeries  
(Appel d'offres no DR23-PUB-105)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 125 276,76 \$ (taxes incluses) soit retenue, ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0391/04/24 Ajout de feux de circulation sur le boulevard Jean-De Brébeuf  
(Appel d'offres no DR23-PUB-112)**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,  
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la soumission de la compagnie Excavation Tourville inc. au montant de 449 425,78 \$ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0392/04/24 Dépôt de la liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés**

---

La liste d'embauches, de promotions et de mouvements de main-d'œuvre des employés est déposée par Madame Stéphanie Lacoste conformément aux activités intervenues sous la délégation de la directrice du Service du capital humain.

Mouvements et promotions des employés :

Manœuvres spécialisés - signalisation : Dany Bélair et Sylvie Beaulieu

Embauches employés permanents :

Chargé de projet - bâtiment au Service de l'ingénierie : Marc-Antoine Beaulieu-Marcoux

Secrétaire permanente polyvalente : Geneviève Cholette

Embauches employés surnuméraires :

Manœuvres aux loisirs au Service des loisirs et de la vie communautaire : Janick Parent et Fabrice Cormier

Perceptrice des amendes : Manon Cartier

Embauches employés étudiants :

Stagiaire en environnement et milieux naturels au Service de l'environnement : Ève Gervais

Stagiaire inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme : William Parenteau

Stagiaire en génie civil au Service de l'ingénierie : Yannick Serge Faye

Agents de sensibilisation environnementale au Service de l'environnement : Camille Sanscartier, Camille Montcalm, Madyson Lemire, Laurence Boisvert, Mathis Brière et Anthony Roy

Embauches employés contractuels :

Aides-généraux au Service des travaux publics : Danya De Franscesco-Vezeau, Édouard Hamm, Pierre Grondin et Mayka Labrie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0393/04/24 Transformation de 2 postes cols blancs permanents de préposé au service à la clientèle à la bibliothèque en 3 postes permanents à temps partiel**

---

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la transformation de 2 postes cols blancs permanents de préposé au service à la clientèle à la bibliothèque en 3 postes permanents à temps partiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0394/04/24 Retrait du caractère de rue d'une partie du lot 4 350 387 (rue Berthiaume)**

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 350 387 possède, comme usage, un caractère de rue et qu'il n'est pas utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'aucun terrain ne sera enclavé à la suite du retrait du caractère de rue.

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le retrait du caractère sur le lot 4 350 387 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0395/04/24 Signature d'une mainlevée partielle relativement à des actes de vente avec la compagnie Entosystem inc. (CV22-3825)**

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une mainlevée partielle relativement à des actes de vente avec la compagnie Entosystem inc.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0396/04/24 Poursuite des mandats d'expertise de la firme STGM inc. et la dépense y étant rattachée, dépôt d'une demande introductive d'instance et mandat au cabinet DHC Avocats**

---

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,  
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,  
il est résolu que la Ville de Drummondville autorise :

- la poursuite des mandats d'expertise de la firme STGM inc. et la dépense totalisant 70 000 \$, taxes, déboursés et frais en sus, y étant rattachée dans le dossier 405-17-002804-206 et le dossier relatif aux non-conformités quant au respect des normes et codes;
- le dépôt d'une demande introductive d'instance relativement aux non-conformités quant au respect des normes et codes pour le bâtiment de la bibliothèque publique ainsi que toute autre procédure ou démarche nécessaire ou utile et qu'elle mandate à cette fin le cabinet DHC Avocats (Me Mathieu Turcotte) afin de la représenter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0397/04/24 Autorisation de passage de « Ride de filles » sur le territoire de la Ville de Drummondville**

---

CONSIDÉRANT QUE cela apportera des retombées économiques aux commerces locaux sans parler du Centrexpo Cogeco;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'activités à la ville lors de cette journée;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact financier à leur présence mis à part des communiqués d'information à produire;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement et ce convoi a déjà eu lieu dans les années antérieures, et ce, sans problématique;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le passage du convoi de « Ride de filles » sur son territoire, le 6 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0398/04/24 Signature d'une entente à intervenir avec le Centre communautaire Saint-Pierre relativement à l'animation Loisirs Drummondville-Ouest pour l'année 2024, et ce, pour un montant de 20 000 \$ (CV24-3138)**

---

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que le directeur général adjoint, Services à la vie citoyenne, ou à défaut le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente à intervenir avec le Centre communautaire Saint-Pierre relativement à l'animation Loisirs Drummondville-Ouest pour l'année 2024, et ce, pour un montant de 20 000 \$.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0399/04/24 Versement d'une subvention au montant de 36 921 \$ au Centre communautaire Saint-Pierre (CCSP)**

---

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention au montant de 36 921 \$ au Centre communautaire Saint-Pierre en remboursement de la taxe non résidentielle pour l'année 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0400/04/24 Versement d'une subvention au montant de 4 243 \$ au Club de croquet de Drummondville**

---

Sur proposition de madame Carole Léger,  
dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville verse une subvention au montant de 4 243 \$ au Club de croquet de Drummondville en remboursement de la taxe non résidentielle 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0401/04/24 Signature de deux avenants à intervenir avec le Festival Trad-Cajun et le Festival de la Poutine de Drummondville (CV24-3748 et CV24-3026)**

---

Sur proposition de monsieur Mario Sévigny,  
dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, deux avenants à intervenir avec le Festival Trad-Cajun et le Festival de la Poutine de Drummondville relativement à leur entente d'aide aux festivals et aux événements 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la Charte de la langue française, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0402/04/24 Signature d'un avenant à intervenir avec la Maison des arts Desjardins Drummondville relativement aux assurances exigées à l'organisme par la Ville de Drummondville (CV24-3144-1)**

---

Sur proposition de madame Cathy Bernier,  
dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la mairesse ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un avenant à intervenir avec la Maison des arts Desjardins Drummondville relativement à l'entente d'occupation 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 0403/04/24 Décret au règlement parapluie 2024

---

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville décrète au règlement parapluie 2024 les projets suivants :

- 301 Centre communautaire Saint-Joachim - Maintien d'actifs : 500 000 \$
- 302 Olympia Yvan-Cournoyer - Maintien d'actifs : 2 100 000 \$
- 401.98-1 Conception et suivi interne - Pavage et Trottoirs : 182 000 \$
- 402 Projet d'uniformisation de l'affichage : 395 000 \$
- 403 Bornes de recharge : 50 000 \$
- 404 Comptages routiers : 60 000 \$
- 405 Éclairage sentier entre les rues Clair et Forêt-d'Orléans : 61 000 \$
- 406 Nouveaux feux de circulation : 975 000 \$
- 407 Ajout de feux piétons et sonores : 65 000 \$
- 408 Études-Plan gestion déplacements et circulation boul. Saint-Joseph : 300 000 \$
- 409 Lien piéton-cycliste de la Commune et Saint-Onge : 50 000 \$
- 410 Programme de surveillance et d'inspection des structures : 65 000 \$
- 411 Ponceau béton armé route 139 : 471 000 \$
- 412 Compteurs permanents sur pistes cyclables : 85 000 \$
- 413 Construction des abris-vélos : 32 000 \$
- 414 Arrière lot- fossé rue Sigouin : 198 000 \$
- 415 Construction égout pluvial - 23<sup>e</sup> Avenue : 40 000 \$
- 416 Parc Jardins des galeries : 900 000 \$
- 417 Parc Sainte-Thérèse : 600 000 \$
- 418 Parc Frigon – tennis : 425 000 \$
- 419 Garde-corps Promenade Rivia : 10 000 \$
- 420 Cours d'eau Cardin - Secteur parc Joly : 360 000 \$
- 421 Les Découvertes phase 2 : 50 000 \$
- 422 Le Vigneron phase 18 : 29 000 \$
- 423 Le Boréal : 176 000 \$
- 501 UTE - Obligations réglementaires : 250 000 \$
- 601 Fortissimo – Développement du site : 46 000 \$
- 602 Promenade Rivia phase 3 - études de faisabilité : 75 000 \$
- 603 Parc à Parc - Affichage et promotion : 35 000 \$
- 604 Étude superficies construisibles au centre-ville : 10 000 \$
- 605 Rédaction nouveau PAMD : 15 000 \$
- 606 Pôle d'innovation en gérontologie : 65 000 \$
- 607 Descente de bateaux – aéroport : 50 000 \$
- 900 Inspections d'infrastructures : 475 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**0404/04/24 Signature d'une entente de service à intervenir avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) relativement à la gestion clé en main du programme Gestes verts au quotidien pour l'année 2024 (CV24-3947)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a mis en place le programme gestes verts au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville désire donner un mandat clé en main à l'organisme Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la gestion et l'administration du programme via une entente de service renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel alloué pour le programme est de 20 000 \$ annuellement, incluant la gestion à l'externe.

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la directrice du Service de l'environnement ou à défaut le directeur général adjoint, Aménagement et développement durable du territoire, soit et est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de service à intervenir avec le CRECQ relativement à la gestion clé en main du programme Gestes verts au quotidien pour l'année 2024.

L'entreprise avec qui la Ville entend conclure un contrat doit se conformer aux exigences applicables de la *Charte de la langue française*, signer la déclaration requise par la Ville et fournir les pièces justificatives de sa situation linguistique de l'Office québécois de la langue française lorsqu'applicable, à défaut de quoi la présente autorisation de contracter deviendra de nul effet et aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise en défaut.

Madame la mairesse demande le vote.

**Vote POUR**

M. Marc-André Lemire  
M. Alexandre Desbiens  
Mme Catherine Lassonde  
Mme Carole Léger  
Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie  
M. Jean-Philippe Tessier  
Mme Isabelle Duchesne  
M. Yves Grondin  
M. Daniel Pelletier  
Mme Cathy Bernier

**Vote CONTRE**

M. Mario Sévigny

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**0405/04/24 Interdiction du stationnement sur 3 tronçons de la rue entre le 2300 et le 2255 de la rue André-C.-Hamel**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Julie Létourneau,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'interdiction du stationnement sur 3 tronçons entre le 2300 et le 2255 de la rue André-C.-Hamel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0406/04/24 Interdiction de stationnement en face du 151 de la rue Dorion**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'interdiction de stationnement en face du 151 de la rue Dorion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0407/04/24 Installation de panneaux d'arrêts pour une gestion des mouvements au moyen d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Boucherville et Saint-Amant**

---

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'installation de panneaux d'arrêts pour une gestion des mouvements au moyen d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Boucherville et Saint-Amant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0408/04/24 Installation de panneaux d'arrêts pour une gestion des mouvements au moyen d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Lionel-Giroux et Jean-Berchmans-Michaud**

---

Sur proposition de monsieur Marc-André Lemire,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'installation de panneaux d'arrêts pour une gestion des mouvements au moyen d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Lionel-Giroux et Jean-Berchmans-Michaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0409/04/24 Installation d'un panneau de virage à droite interdit aux feux rouges aux approches nord et sud de l'intersection des rues Saint-Pierre et Rocheleau**

---

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'installation d'un panneau de virage à droite interdit aux feux rouges aux approches nord et sud de l'intersection des rues Saint-Pierre et Rocheleau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0410/04/24 Inversion des débarcadères (autobus et parents) de l'école Saint-Pierre sur la rue Ringuet**

---

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par madame Cathy Bernier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise l'inversion des débarcadères (autobus et parents) de l'école Saint-Pierre sur la rue Ringuet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0411/04/24 Immeuble situé au 529 de la rue Principale**  
**Autoriser l'implantation d'une piscine hors terre et ses équipements et d'une terrasse en cour avant - Favorable**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à autoriser l'implantation d'une piscine, ses équipements et une terrasse en cour avant **à la condition** de conserver la haie de cèdres que l'on retrouve le long de la ligne avant de terrain, vis-à-vis l'endroit ciblé pour accueillir la nouvelle piscine hors terre et ses équipements et une terrasse ou remplacer celle-ci par une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à la plantation, et ce, pour la propriété située sur le lot 4 633 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 529 de la rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0412/04/24 Immeuble situé au 2291 du boulevard Mercure**  
**Réduire la distance de la case de stationnement de la ligne avant de terrain et réduire l'aire d'isolement entre l'aire de stationnement et la ligne avant de terrain - Favorable**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par madame Carole Léger,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 2 mètres à 0,75 mètre la distance minimale d'une case de la ligne avant de terrain;
- réduire de 2 mètres à 0,75 mètre l'aire d'isolement minimal entre une aire de stationnement et la ligne avant de terrain;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 533 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2291 du boulevard Mercure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0413/04/24 Immeuble situé au 1570 du boulevard Saint-Charles**  
**Ajustements règlementaires relatifs au nombre de cases de stationnement et à certaines dispositions applicables d'un usage protégé par droit acquis dans le cadre d'un projet d'agrandissement localisé en cour arrière - Favorable**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 71 à 57 le nombre de cases de stationnement minimal;
- augmenter de 1 à 5 le nombre maximal d'extensions des usages protégés par droit acquis;
- augmenter de 20 à 21 le pourcentage maximal d'extension des usages protégés par droit acquis;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 350 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1570 du boulevard Saint-Charles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0414/04/24 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (approbations - C.C.U. du 27 mars 2024)**

---

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

<b>CCU Résolution</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet de la demande</b>
24.03.26	570, rue Heriot	Rénovation du bâtiment (option 1) (mur écran <b>refusé</b> )
24.03.27	2030, rue Bertrand	Nouvelle enseigne rattachée Modification de l'enseigne détachée
24.03.28	377, rue Heriot	Rénovation du bâtiment <b>(condition)</b>
24.03.29	162-166, rue du Moulin	Rénovation du bâtiment principal
24.03.30	4008, boulevard Saint-Joseph	Nouveau bâtiment Aménagement de terrain
24.03.31	1570, boulevard Saint-Charles	Agrandissement du bâtiment principal
24.03.33	206, rue Saint-Damase	Rénovation du bâtiment
24.03.34	914, rue Saint-Pierre	Modification de l'enseigne rattachée Modification de l'enseigne détachée

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyé par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des **conditions** énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0415/04/24 Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser l'implantation d'une station-service avec un dépanneur, un restaurant et un lave-auto sur un terrain situé à l'intersection de la Route 139 et de la rue Marie-Guérin-Lajoie, soit au 2490 de la Route 139 - Consultation publique**

---

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 octobre 2022;

sur proposition de monsieur Mario Sévigny,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le premier projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- autoriser l'usage « 5533 Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » faisant partie de la classe d'usages C-6 (commerce de service pétrolier), l'usage « Restaurant » faisant partie de la classe d'usages C-2 (commerce local), et l'usage « Lave-auto » à titre d'usage accessoire à l'usage « Station libre-service » à l'intérieur de la zone industrielle I-1162 et plus particulièrement sur un terrain d'une superficie maximale de 5000 mètres carrés, localisé à l'intersection de la Route 139 et de la rue Marie-Guérin-Lajoie sur une partie du lot 3 898 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;
- augmenter de 10 à 13 mètres la largeur maximale de 2 entrées charretières donnant vers la Route 139;
- augmenter de 8 à 10 mètres la largeur maximale d'une allée de circulation à double sens avec stationnement à 90°;

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe « I » de la présente résolution;

soit et est adoptée;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0416/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5627 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 792 du boulevard Mercure et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5627 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le 792 du boulevard Mercure et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales d'un maximum de 6 logements pour les propriétés situées à l'est du boulevard Mercure, soit entre les rues Cartier et Vassal.

**0417/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5636 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le développement résidentiel Les Découvertes dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5636 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant le développement résidentiel Les Découvertes, dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le nombre maximal de logements à l'intérieur des zones d'habitation H-1032, H-1034 et H-1035 situées à l'intérieur du développement résidentiel Les Découvertes et plus particulièrement dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle.

**0418/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5637 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant les terrains situés approximativement de part et d'autre des rues Hébert, Loring et Dorion et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5637 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant les terrains situés approximativement de part et d'autre des rues Hébert, Loring et Dorion et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter la densité relative au nombre maximal de logements par terrain pour les habitations multifamiliales de 4 à 6 logements dans le secteur des rues Hébert, Loring et Dorion.

**0419/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5641 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant une partie du terrain du Centrexpo Cogeco et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par madame Julie Létourneau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5641 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage et visant une partie du terrain du Centrexpo Cogeco et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser un projet résidentiel comprenant un bâtiment d'un maximum de 105 logements sociaux pour aînés sur une partie du terrain du Centrexpo Cogeco.



**0420/04/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5627 (792 du boulevard Mercure)**

---

Sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5627 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-811, de manière à ajouter les classes d'usages H-2 bifamiliale, H-3 trifamiliale et H-4 multifamiliale d'un maximum de 6 logements;
- de prévoir en conséquence les normes relatives à la construction, à l'implantation des bâtiments, au lotissement et à l'application du règlement de PIIA.

Le périmètre de la zone visée est délimité, de manière approximative, entre la rue Cartier et la rue Vassal, et ce, regroupant les propriétés situées du côté est du boulevard Mercure;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0421/04/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5636 (Développement résidentiel Les Découvertes dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle)**

---

Sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyé par monsieur Jean-Philippe Tessier,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5636 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de modifier les usages autorisés à l'intérieur des zones d'habitation H-1032, H-1034 et H-1035 de manière à augmenter le nombre maximal de logements.

Les zones visées sont situées à l'intérieur du développement résidentiel Les Découvertes et plus particulièrement dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0422/04/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5637 (162 à 166 de la rue Loring)**

---

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5637 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'augmenter le nombre de logements par terrain maximal (log./ha) pour la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale) de structure isolée à l'intérieur de la zone d'habitation H-0039.

La zone d'habitation H-0039 inclut des terrains situés approximativement de part et d'autre des rues Hébert, Loring et Dorion;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0423/04/24 Adoption du projet de règlement no RV24-5641 (partie du terrain du Centrexpo)**

---

Sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyé par madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

il est résolu que le projet de règlement no RV24-5641 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- de créer, à même une partie de la zone publique et communautaire P-442, la zone d'habitation H-442-1;
- d'autoriser dans cette nouvelle zone la classe d'usages H-6 (Multifamiliale (13 logements et +)) d'un maximum de 125 logements de structure isolée;
- d'y prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement et à l'aménagement de terrain.

Le périmètre de la zone publique et communautaire P-442 est délimité, de manière approximative, par le boulevard des Pins, la limite sud du terrain du Centrexpo, la rue Saint-Amant et la limite nord du terrain du Centrexpo;

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0424/04/24 Adoption du règlement no RV24-5630 modifiant le règlement no 4304 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet de modifier diverses dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les secteurs, les bâtiments et les types de travaux et d'usages assujettis**

---

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0358/04/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les secteurs, les bâtiments, les types de travaux et d'usages assujettis;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV24-5630 modifiant le règlement no 4304 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet :

- de modifier le plan de l'annexe « A » montrant les portions de territoire assujetties audit règlement afin d'abroger certains secteurs et d'en modifier la dénomination;
- d'augmenter le délai maximal d'acheminement d'une demande de permis ou certificat à la suite de l'approbation d'une demande par le conseil;
- de modifier les tableaux 1, 2 et 3 référant aux types de demandes assujetties, aux documents exigibles et aux travaux non assujettis afin d'en modifier la terminologie, d'exclure certains secteurs, certaines catégories de travaux ainsi que certains usages aux exigences du présent règlement;
- de modifier, aux chapitres 2, 3 et 4 référant aux dispositions applicables à l'ensemble des secteurs, aux bâtiments et à l'ensemble du territoire afin d'abroger certains secteurs, certains bâtiments et certaines catégories de travaux applicables à l'ensemble du territoire et d'en modifier la dénomination en concordance aux modifications effectuées au plan et aux différents tableaux;

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0425/04/24 Adoption du règlement no RV24-5631 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'assurer la correspondance avec les modifications effectuées par le règlement RV24-5630 quant aux limites et aux portions de territoire assujetties au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 4304**

---

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0359/04/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet d'assurer la correspondance avec les modifications effectuées par le règlement RV24-5630 quant aux limites et aux portions de territoire assujetties au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 4304;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par madame Julie Létourneau,

il est résolu que le règlement no RV24-5631 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- de modifier les grilles des usages et des normes de façon à assurer la correspondance avec les modifications effectuées par le règlement RV24-5630 quant aux limites et aux portions de territoire assujetties au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 4304;
- d'abroger l'obligation pour un logement supplémentaire de type intergénération de faire l'objet d'une acceptation dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- d'abroger l'obligation pour une demande d'exemption de fournir des cases de stationnement de ne pas contrevenir au plan d'urbanisme, à un programme particulier d'urbanisme ou à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- d'abroger, pour tout changement d'usage d'un bâtiment principal, impliquant de l'étalage ou de l'entreposage extérieur, l'obligation d'être assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin que les aménagements de terrain requis soient conformes;
- d'abroger l'obligation pour une enseigne d'identification d'une habitation multifamiliale et collective qui n'est pas posée à plat sur le bâtiment que celle-ci soit uniquement autorisée lorsque située dans une zone assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et d'en augmenter la hauteur maximale;
- d'abroger l'obligation pour les enseignes d'identification d'un secteur résidentiel, que l'enseigne soit approuvée en vertu du règlement sur les PIIA;

soit et est adopté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0426/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5418 remplaçant et abrogeant les règlements numéros RV19-5072 sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires, RV20-5282 sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines et RV18-5034 déléguant au trésorier ou au trésorier adjoint le pouvoir d'accorder un contrat de financement par émission d'obligation ou de billets, ainsi que leurs amendements, le cas échéant et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par madame Julie Létourneau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5418 remplaçant et abrogeant les règlements numéros RV19-5072 sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires, RV20-5282 sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines et RV18-5034 déléguant au trésorier ou trésorier adjoint le pouvoir d'accorder un contrat de financement par émission d'obligation ou de billets, ainsi que leurs amendements, le cas échéant et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de déléguer à des employés municipaux des pouvoirs de dépenser, des pouvoirs financiers et de déterminer les pouvoirs d'approbation et de conclusion d'actes ou engagements pour la Ville, dans le respect des exigences, modalités et seuils monétaires énoncés.

**0427/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5520 modifiant le règlement no 3500 et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5520 et dépôt du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier diverses dispositions législatives, notamment la mise à jour de l'ordre du jour des délibérations des séances du conseil, l'ajustement des dates pour les ventes de garage gratuites ainsi que la modification d'un article du titre VIII de la garde des animaux.

**0428/04/24 Avis de motion du règlement no RV24-5640 et dépôt du projet de règlement**

---

Avis est donné, par monsieur Marc-André Lemire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV24-5640.

Ce règlement a pour objet de remplacer et d'abroger le règlement no RV22-5438 sur le remboursement aux élus municipaux de dépenses approuvées au préalable par le conseil municipal.

**0429/04/24 Adoption du règlement no RV24-5634 sur le programme de subventions pour l'achat de produits écoresponsables**

**Le règlement a fait l'objet d'une modification depuis le dépôt du projet de règlement, notamment par la modification des articles 10 et 18 permettant l'ajout de la prime sur l'achat local pour la catégorie vélo**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0363/04/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de créer un programme de subventions pour encourager l'achat de produits écoresponsables;

sur proposition de madame Sarah Saint-Cyr Lanoie,

dûment appuyée par madame Carole Léger,

Madame la mairesse demande le vote.

**Vote POUR**

M. Marc-André Lemire  
Mme Carole Léger  
Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie  
M. Jean-Philippe Tessier  
Mme Isabelle Duchesne  
M. Yves Grondin  
Mme Julie Létourneau  
M. Daniel Pelletier  
Mme Cathy Bernier

**Vote CONTRE**

M. Mario Sévigny

Il est résolu que le règlement no RV24-5634 sur le programme de subventions pour l'achat de produits écoresponsables;

soit et est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**0430/04/24 Adoption du règlement no RV24-5635 décrétant des travaux d'installation de deux chambres de compteurs d'eau et nécessitant un emprunt de 800 000 \$ à cette fin**

---

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 0364/04/24 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il est mentionné que le règlement a pour objet de décréter des travaux d'installation de deux chambres de compteurs d'eau et nécessite un emprunt de 800 000 \$ à cette fin.

sur proposition de madame Julie Létourneau,

dûment appuyée par monsieur Mario Sévigny,

il est résolu que le règlement no RV24-5635 soit et est adopté.

De plus, il est résolu que la Ville de Drummondville :

- contracte, lorsque ce règlement sera en vigueur, un emprunt temporaire afin de payer les travaux qui y sont autorisés;
- emprunte cette somme auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville;
- rembourse cet emprunt temporaire à même l'argent provenant des obligations qui seront émises sous l'autorité dudit règlement et lorsqu'elles le seront;
- autorise le trésorier et le trésorier adjoint à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les documents nécessaires pour contracter cet emprunt temporaire et le rembourser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**Informations des membres du conseil**

---

**19.1 Jour de la Terre - 22 avril 2024**

La conseillère Sarah Saint-Cyr Lanoie rappelle à la population que le 22 avril prochain aura lieu le Jour de la Terre et pour l'occasion une corvée de nettoyage aura lieu dans le quartier Saint-Joseph. Le rendez-vous pour la corvée sera à 9 h au parc MGR Adolphe-Demers. Aussi, elle mentionne que le transport en commun sera gratuit pour cette journée.

**19.2 Bien manger à petit prix**

Le conseiller Jean-Philippe Tessier invite les citoyennes et les citoyens à la conférence « Bien manger à petit prix » présentée par la nutritionniste Maude Fournier qui se tiendra le 17 avril 2024 à 18 h 30 à la Bibliothèque publique de Drummondville.

M. Tessier a également le bonheur d'inviter les citoyennes et les citoyens des quartiers Saint-Jean-Baptiste, du Faubourg Celanese et de la Commune à venir échanger dans le cadre des matinées municipales mensuelles de 9 h à midi les samedis suivants : 20 avril, 18 mai, 15 juin, 20 juillet, 17 août, 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2024.

**19.3 Réouverture des pistes cyclables**

Le conseiller Mario Sévigny annonce la réouverture complète du réseau cyclable et l'interdiction d'y stationner son véhicule. À compter d'aujourd'hui, et ce jusqu'au 15 décembre, ces corridors de transport actif sont officiellement ouverts pour les cyclistes et doivent demeurer libres en tout temps. Le Service des travaux publics poursuit actuellement les opérations de nettoyage de ces voies de circulation. M. Sévigny invite les gens à demeurer courtois et vigilants, autant les cyclistes que les automobilistes.

**19.4 Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus  
– 21 au 27 avril 2024**

Madame la mairesse tient à rappeler à la population que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril 2024. Elle mentionne l'importance de signer le consentement sur votre carte d'assurance-maladie, ce geste qui peut sauver beaucoup de vies.

**Période de questions concernant les affaires municipales de  
Drummondville**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

**Prochaine séance du conseil : 29 avril 2024**

---

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 29 avril 2024.

**0431/04/24 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;  
sur proposition de madame Isabelle Duchesne,  
dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,  
il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.



